



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1003-99-1**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1003-99-1 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1003-99 concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments de manière à modifier les dispositions applicables aux systèmes d'arrosage automatique* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 juillet 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier